



# CONVENTION CADRE DE PARTENARIAT

**PROJET : CITEE - CONCEPTION ET IMPLEMENTATION D'UN TRANSPORT EFFICACE  
ENERGETIQUEMENT**

La présente Convention Cadre de Partenariat (ci-après désignée « Convention ») est établie entre :

- Le Ministère de l'Énergie, des Mines et du Développement Durable, sis Rue Abou Marouane Essaadi Agdal Rabat ; représenté par le Directeur des Energies Renouvelable et de l'Efficacité Energétique, Monsieur Mohamed OUHMED ;  
Ci-après désigné « **MEMDD** » ;
- L'École Nationale Supérieure des Mines de Rabat, sise av. Haj Ahmed Cherkaoui Agdal Rabat ; représentée par son Directeur Général, Pr. Mustapha OUADGHIRI, et par délégation par Monsieur Moha CHERKAOUI, Directeur de la Recherche et la Coopération ;  
Ci-après désignée « **ENSMR** » ;
- L'Institut National des Postes et Télécommunications, sis Avenue Allal Al Fassi, Rabat ; représenté par son Directeur, Monsieur Mohamed Abdelfattah CHARIF CHEFCHAOUNI ;  
Ci-après désigné « **INPT** » ;
- La Faculté des Sciences et Techniques de Tanger, sise Ancienne Route de l'Aéroport, Km 10 Ziaten Tanger ; représentée par son Doyen, Pr. Mohamed ADDOU ;  
Ci-après désignée « **FST Tanger** » ;
- COLAINORD, sise Km 12 Route Sebta-Malalyenne Tétouan ; représentée par son Président, Monsieur Abdeslam ELBIARI ;  
Ci-après désignée « **COLAINORD** » ;
- La "Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH", à travers son Secteur Energie, sise 29 avenue d'Alger Hassan Rabat ; représentée par le Coordinateur du Secteur Énergie, Monsieur Philippe SIMONIS ;  
Ci-après désignée « **GIZ/Energie** ».

Le MEMDD, l'ENSMR, l'INPT, la FST, COLAINORD et la GIZ/Energie seront ci-après désignés individuellement « Partie » ou collectivement « Parties ».

## Préambule :

---

### Considérant :

- L'importance accordée aux énergies renouvelables et à l'efficacité énergétique par le Gouvernement marocain dans le cadre de la politique énergétique nationale ;
- L'importance accordée par le Gouvernement marocain au développement de la recherche et développement dans le domaine des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique ;
- L'intérêt que portent les Parties pour la promotion des énergies renouvelables et l'efficacité énergétique ;
- La volonté des Parties de développer davantage des thématiques de recherche appliquée dans le domaine de l'efficacité énergétique dans le transport et d'accompagner le tissu industriel national et particulièrement celui du transport industriel dans la mise en place de mesures d'efficacité énergétique nécessaires à son développement et à sa compétitivité ;
- L'intérêt que porte COLAINORD pour le développement de partenariats avec des acteurs de la Recherche, son engouement pour le développement de projets d'efficacité énergétique et sa volonté de tester et d'exploiter des solutions Co-développées par les Parties dans le domaine de la gestion de flottes et des postes de froid embarqués ;
- La mission dévolue à la GIZ/Energie d'accompagner la politique marocaine en matière d'énergies renouvelables et d'efficacité énergétique à travers l'appui des institutions et des acteurs œuvrant dans le secteur des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique.

### Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

#### Article1: Objectifs de la Convention

La présente Convention vise à cadrer le processus de développement d'un projet collaboratif de recherche appliquée portant sur l'efficacité énergétique dans le transport. Cette Convention définit les modalités et les conditions selon lesquelles, les Parties développeront un projet de recherche intitulé « **CITEE - Conception et Implémentation d'un Transport Efficace Énergétiquement** ». Ci-après désigné « **Projet** ».

Le projet consiste à concevoir, développer et mettre en œuvre des solutions innovantes pour une meilleure performance énergétique dans le transport industriel et plus précisément dans le secteur de l'industrie laitière. Ces solutions d'efficacité énergétique porteront principalement sur deux volets : le premier sera consacré à l'optimisation logistique, dont l'objectif est de développer une solution de monitoring et de tracking du flux physique de la flotte en vue d'optimiser les circuits de distribution, tandis que le deuxième volet concernera l'optimisation du poste froid relatif à la machine frigorifique intégrée dans la chaîne logistique de distribution.

Le projet est porté par l'ENSMR en collaboration avec les autres Parties. L'ENSMR et la FST de Tanger apportent leur savoir-faire en matière d'optimisation du poste de production du froid et le stockage frigorifique. L'INPT et ses partenaires se focaliseront sur la partie

optimisation logistique et technologies de monitoring des flottes. COLAINORD, le partenaire industriel du Projet, apportera l'appui nécessaire à chaque membre du consortium en matière de conseil et d'expertise en gestion de flottes industrielles et de maîtrise des processus thermiques de l'industrie laitière. Tandis que le MEMDD et la GIZ/Energie apporteront leur soutien technique aux Parties et veilleront au bon déroulement du Projet.

## **Article2: Contributions des Parties**

En vertu de cette Convention, les Parties signataires s'engagent à collaborer pour mettre en œuvre ce Projet. Chaque partenaire académique s'engage à assurer un espace dédié au projet objet de la présente convention, cet espace sera doté d'une station de calcul et d'une imprimante ainsi que l'immobilier nécessaire.

### **Contribution du MEMDD**

Pour la réalisation du Projet, la contribution de MEMDD portera sur :

- Mettre à la disposition de l'équipe du projet les données et la documentation disponibles au MEMDD afférentes à l'objet du Projet ;
- Soutenir les Parties à structurer un réseau chercheurs-industriels autour de l'efficacité énergétique dans le transport, assurant ainsi un effet diffusant et intégrateur qui s'inscrit dans une vision globale « Pôle d'excellence technique » ;
- Porter le projet et communiquer sur ses résultats.

### **Contribution de l'ENSMR**

L'ENSMR mettra à la disposition du Projet l'infrastructure et les compétences humaines et matérielles nécessaires en vue de réaliser les activités suivantes :

- WP-I : Réalisation d'un diagnostic sur la consommation énergétique de la flotte ;
- WP- III : Conception d'un système mobile de stockage de froid ;
- WP-IV : Utilisation Rationnelle du froid ;
- WP-VII : Réalisation des prototypes version finale des différentes parties et transfert des résultats au profit du partenaire industriel ;

### **Contribution de l'INPT**

L'INPT mettra également à la disposition du Projet l'infrastructure et les compétences humaines et matérielles nécessaires en vue de réaliser les activités suivantes :

- WP-I : Réalisation d'un diagnostic sur la consommation énergétique de la flotte ;
- WP-II : Conception d'une tournée de véhicules optimale ;
- WP-V Commande optimale en temps réel de la flotte de véhicules ;
- WP-VII : Réalisation des prototypes version finale des différentes parties et transfert des résultats au profit du partenaire industriel ;

### **Contribution de la FST de Tanger**

La FST de Tanger mettra également à la disposition du Projet l'infrastructure et les compétences humaines et matérielles nécessaires en vue de réaliser les activités suivantes :

- WP- III : Conception d'un système mobile de stockage de froid ;
- WP-IV : Utilisation Rationnelle du froid ;
- WP-VI : Amélioration de l'efficacité énergétique des équipements de réfrigération dans les transports ;
- WP-VII : Réalisation des prototypes version finale des différentes parties et transfert des résultats au profit du partenaire industriel ;

### **Contribution de COLAINORD**

Pour le développement du Projet, la contribution de COLAINORD portera sur :

- Mettre à la disposition de l'équipe du projet les données et la documentation disponibles, afférentes à l'objet du Projet ;
- Désigner un point focal de profil technique pour assurer la coordination avec les Parties ;
- Mettre à la disposition des Parties tout moyen technique permettant le test et l'implémentation des solutions Co-développées dans le cadre du Projet ;
- Apporter le conseil technique nécessaire au profit de l'équipe du projet ;
- Contribuer au développement de toutes solutions en concertation avec les Parties ;
- Porter le projet et communiquer sur ses résultats.

### **Contribution de la GIZ/Energie**

Pour la réalisation du Projet, la contribution de la GIZ/Énergie portera sur :

- Le renforcement des capacités de l'équipe du Projet ;
- L'acquisition d'équipements et de logiciels de recherche ;
- La rémunération de doctorants ;
- L'organisation d'ateliers d'échange et de dissémination des résultats du Projet ;

Les contributions de chaque Partie sont détaillées dans le Document du Projet.

### **Article3: Durée du Projet**

La durée du Projet est fixée de décembre 2018 à septembre 2020.

### **Article4: : Durée de la Convention**

La présente Convention est conclue pour une durée couvrant la durée du projet.

## **Article5: Comité de pilotage et Responsabilité scientifique**

En vertu de cette Convention, un comité de pilotage sera institué. La responsabilité scientifique sera assurée par l'équipe ENSMR du présent Projet CITEE qui pourra désigner parmi ces membres le coordonnateur des travaux du comité de pilotage.

La coordination peut être modifiable le long du projet.

Pr. Mouad ARRAD est désigné en tant que coordonnateur.

Le **comité de pilotage** sera constitué de deux représentants de chaque partenaire du Projet de cette Convention. A ce comité pourra s'adjoindre toute autre personne pouvant apporter une expertise scientifique pour atteindre les objectifs préconisés.

Ce comité veillera à :

- Coordonner et organiser les différentes activités de recherche du Projet.
- Assurer une communication fluide entre les différents partenaires.
- Participer à l'orientation des étudiants en Doctorat et en Projet de fin d'étude.
- Programmer et organiser les réunions de coordination.
- Donner un avis sur toute question de propriété industrielle et/ou intellectuelle relative aux résultats obtenus conjointement, notamment en indiquant si elles doivent être protégées par un brevet et/ou si elles peuvent faire l'objet d'une publication.

A ce comité pourra s'adjoindre toute autre personne pouvant apporter une expertise pour atteindre les objectifs préconisés.

En outre, un **comité de suivi** sera mis en place et présidé par le MEMDD. Il sera constitué, outre du représentant MEMDD, un représentant de la GIZ et le partenaire industriel COLAINORD. Il aura la charge de suivre l'état d'avancement du Projet et d'analyser l'adéquation entre les réalisations et les objectifs spécifiques du Projet.

Le comité de pilotage est tenu à communiquer des rapports périodiques de l'état d'avancement du Projet CITEE.

## **Article6: Dispositions diverses**

La présente Convention pourra être modifiée ou prolongée par voie d'avenants.

Les Parties s'engagent à résoudre à l'amiable tout différend naissant de l'interprétation ou de l'exécution de la présente Convention.

La présente Convention est établie en six exemplaires.

Fait à Rabat, le 05 Décembre 2018.

<p><b>Pour le MEMDD</b> Monsieur Mohamed OUHMED Directeur des Energies Renouvelables et de l'Efficacité Energétique</p> 	<p><b>Pour la GIZ/Energie</b> Monsieur Philippe SIMONIS Coordinateur du Secteur Energie</p> 
<p><b>Pour COLAINORD</b> Monsieur Abdeslam ELBIARI Président</p> 	<p><b>Pour l'ENSMR</b> Monsieur Moha CHERKAOUI Directeur de la Recherche et la Coopération</p> 
<p><b>Pour l'INPT</b> Monsieur Mohamed Abdelfattah CHARIF CHEFCHAOUNI Directeur</p> 	<p><b>Pour FST de Tanger</b> Monsieur Mohamed ADDOU Doyen</p> 